



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10/12/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : MEON Brigitte à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DECLERCQ Alain à GLESS Danielle, DOERLER Marie à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Madame PARET Evelyne

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....5
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 72 2024

Convention de partenariat entre le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Nancy-Champenoux et la Commune de Seichamps (2025-2027) - Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	27	0	0	0

Depuis de nombreuses années la Ville de Seichamps collabore avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Nancy-Champenoux pour mener des projets autour de l'environnement par des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation.

Notre convention de partenariat conclue en 2022 pour une durée de 3 ans, arrive désormais à échéance. Une nouvelle doit être conclue.

La commune et le CPIE souhaitent proposer des actions communes en direction de tous les publics seichanais (jeunesse, écoles, citoyens ...).

Pour ce faire, le CPIE développera auprès des scolaires, des jeunes et du grand public des actions autour du développement durable et notamment sur les sujets de la préservation de la biodiversité et des milieux humides.

S'agissant des dispositions financières (article 3), la Commune de Seichamps attribuera 50% du montant de l'action dès son enclenchement (selon la hauteur du montant) ; le solde sera versé au terme des actions réalisées.

La subvention annuelle sera créditée sur le compte de l'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy-Champenoux, selon les procédures comptables en vigueur

Après avis favorable de la commission élargie Urbanisme, mobilités, développement économique, transition écologique, gestion du patrimoine, sécurité et proximité du 03 décembre 2024, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CPIE pour la période 2025-2027.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 17 décembre 2024
Henri CHANUT
Maire.


Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.12.17 15:39:16 +0100
Ref:7827018-11748022-1-D
Signature numérique
le Maire